

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1345

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux - Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltés - Travaux d'entretien et de petits investissements - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appels d'offres ouverts**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement des marchés annuels arrivant à échéance au 31 décembre 2003.

Les prestations relatives à ces marchés concernent :

- la fabrication et la mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux,
- les travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés,
- les travaux d'entretien et de petits investissements.

Ces prestations pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande qui seraient conclus par voie d'appels d'offres ouverts pour l'année 2004, suivant la répartition ci-après :

Libellé	Montants estimés (en € TTC)	
	minimum	maximum
fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux		
lot n° 1 : VTCE: Lyon 3°, Villeurbanne	400 000	1 600 000
lot n° 2 : VTPE: Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux	1 000 000	4 000 000
lot n° 3 : VTCN : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°	450 000	1 800 000
lot n°4 : VTPN Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux La Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village	950 000	3 800 000
lot n° 5 : VTCS: Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°	450 000	1 800 000

lot n° 6 : VTPO : Charbonnières les Bains , Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison	950 000	3 800 000
travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés :		
lot n° 1 : Dardilly, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, La Mulatière, Sainte Foy lès Lyon, Oullins, Saint Genis Laval, Charly, Irigny, Pierre Bénite, Vernaison	700 000	2 800 000
lot n° 2 : Champagne au Mont d'Or, Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire	700 000	2 800 000
lot n° 3 : Chassieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Bron, Décines Charpieu, Corbas, Mions, Saint Priest, Feyzin, Saint Fons, Solaize, Vénissieux	1 300 000	5 200 000
lot n° 4 : 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon	400 000	1 600 000
lot n° 5 : Villeurbanne et Lyon 3°	600 000	2 400 000
lot n° 6 : 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon	500 000	2 000 000
travaux d'entretien et de petits investissements :		
lot n° 1 : VTPN : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Sathonay Village, Rillieux la Pape	600 000	2 400 000
lot n° 2 : VTPN : Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Fleurieu sur Saône	600 000	2 400 000
lot n° 3 : VTPN : Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or	600 000	2 400 000
lot n° 4 : VTCE : Villeurbanne	700 000	2 800 000
lot n° 5 : VTCE : Lyon 3°	400 000	1 600 000
lot n° 6 : VTPE : Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize	750 000	3 000 000
lot n° 7 : VTPE : Vaulx en Velin, Chassieu, Meyzieu, Jonage	700 000	2 800 000
lot n° 8 : VTPE : Saint Priest, Corbas, Mions	400 000	1 600 000
lot n° 9 : VTPE : Bron, Décines Charpieu	300 000	1 200 000
lot n° 10 : VTCS : Lyon 2°	450 000	1 800 000

lot n° 11 : VTCS : Lyon 7°	650 000	2 600 000
lot n° 12 : VTCS : Lyon 8°	650 000	2 600 000
lot n° 13 : VTPO : Charly, Vernaison, Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Oullins	950 000	3 800 000
lot n° 14 : VTPO : La Mulatière, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Tassin la Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières	1 000 000	4 000 000
lot n° 15 : VTPO : La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully	900 000	3 600 000
lot n° 16 : VTCN : Lyon 5° et Lyon 9°	600 000	2 400 000
lot n° 17 : VTCN : Lyon 1er et Lyon 4°	440 000	1 760 000
lot n° 18 : VTCN : Lyon 6°	170 000	680 000

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte les dossiers de consultation des entrepreneurs sus-visés.

2° - Décide :

a) - de lancer pour l'année 2004 les marchés : fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux, travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés, travaux d'entretien et de petits investissements par voie d'appels d'offres ouverts, en application des dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Les dépenses, à engager au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2004 au titre des opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,